

COMMUNE DE  TRESBŒUF	ID : 035-213503436-20261008-2026_67-DE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL L'an deux mille vingt-six, le 2 octobre à vingt heures, le Conseil municipal de la commune de Tresbœuf s'est réuni dans la salle Jean-Baptiste Chevrel, en session ordinaire, sous la présidence de M. David HUREL, après avoir été convoqué le 29 septembre 2026, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.		
	Séance du 2 octobre 2026	Membres en exercice : 15	Quorum : 8 Présents : 14
Présents	C. BOISNARD, R. BOURNICHE, J. GALODE, S. GUILLAUME, J. GUILLOU, C. HELMBOLD, D. HUREL, M-H JEUSSET, V. LECLAIR, P. LETANG, G. LOUIS, A. LOYER, G. NIMAL, L. ROUX.		
Absent.e(s)			
Absent.e(s) excusé.e(s)	Pouvoirs : O. BLANCHARD à D. HUREL		
Conformément à l'article L.2121-15 du C.G.C.T – Nomination d'un secrétaire de séance : G. LOUIS			

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

Intercommunalité

Délibération n°2026-67/ Projet de pacte de gouvernance de Bretagne Porte de Loire Communauté

Rapporteur : D. HUREL

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, dite loi « Engagement et Proximité », ayant introduit la possibilité pour les intercommunalités d'élaborer un Pacte de Gouvernance ;

Considérant que ce document a pour objectif principal de simplifier, fluidifier et formaliser les relations entre la Communauté de communes et ses communes membres ;

Considérant qu'à la suite des élections locales et de l'installation de la nouvelle gouvernance de Bretagne Porte de Loire Communauté le 9 avril 2026, les élus communautaires ont validé le lancement de cette démarche lors du conseil du 30 juin 2026 ;

Considérant que Bretagne Porte de Loire Communauté rassemble aujourd'hui 20 communes et près de 33 000 habitants et que, face aux disparités démographiques du territoire (allant de plus de 7 600 habitants à moins de 500 habitants), le besoin s'est fait sentir d'ancrer des règles de fonctionnement claires basées sur la confiance, la transparence de l'information, le respect de la libre administration via un devoir de non-ingérence, et le principe de subsidiarité ;

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une dynamique globale de début de mandature comprenant également la définition du nouveau projet de territoire (feuille de route politique), la construction du schéma de mutualisation des services et la révision du pacte fiscal et financier ;

Vu le calendrier de co-construction et le parcours de validation du projet (discussion en Bureau communautaire le 1er septembre 2026, débat en Conseil communautaire le 15 septembre 2026, échanges en Conférence des maires le 2 octobre 2026) ;

Considérant l'envoi formel du texte aux 20 communes pour recueillir l'avis des conseils municipaux dans un délai réglementaire de 2 mois précédant le vote d'adoption définitive prévu le 1er décembre 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **la majorité** | Contre : J. GUILLOU | :

- EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de pacte de gouvernance de Bretagne Porte de Loire Communauté
- AUTORISE Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

Pour extrait conf ID : 035-213503436-20261008-2026_67-DE

Pour le Maire, et par suppléance, la 1^{ère} adjointe,

LOUIS Gwénola

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops, is written over a blue circular official stamp. The stamp contains text that is partially obscured by the signature.